DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du douze février deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	3	3	3

Objet :
25 - Garantie d'emprunt accordée à Dynacité pour un emprunt de 312 500 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations - 4 rue de la Victoire

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Laurent HARMEL), Françoise COLLET (pouvoir à Marie-Jo LEVILLAIN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Antoine LUCAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Hugo CARRAZ, rapporteur, informe le Conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt de Dynacité, pour l'acquisition et l'amélioration de 3 logements au 4 rue de la Victoire à Oyonnax, pour un montant de 312 500 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°1154691 en annexe, signé entre Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

ARTICLE 1 :

L'Assemblée délibérante de la Commune d'OYONNAX accorde sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 312 500 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°154691 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme, en principal de 312 500 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Objet :
25 - Garantie d'emprunt accordée à Dynacité pour un emprunt de 312 500 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations - 4 rue de la Victoire

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde sa garantie au profit de Dynacité pour un prêt de 312 500 € contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies dans le contrat joint à la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 12 février 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 FEV. 2024
- par sa publication le 14 FEV. 2024

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)